

L'AMBROISIE : UNE PLANTE INVASIVE À FORT ENJEU SANITAIRE





Cher.es collègues,

Depuis plusieurs années, l'ambrosie à feuilles d'armoise se développe sur notre territoire. Cette plante invasive connaît une expansion très rapide, à l'origine de plusieurs problèmes. Le plus important et le plus connu est le risque pour la santé humaine à cause de son pouvoir allergisant. Face à cette situation, la Communauté de communes Cœur de Savoie mène plusieurs actions de son côté : repérage de la plante pour suivre son expansion, désignation de référents intercommunaux, arrachage dans les secteurs où c'est possible, sensibilisation des élus, habitants, professionnels, ...

Afin de lutter efficacement contre cette plante, la coordination des actions entre la Communauté de communes et les communes est essentielle. A l'échelle de votre commune, la désignation d'un référent ambrosie est primordiale, mais son implication l'est d'autant plus, pour suivre l'expansion de la plante et aider dans la lutte. En effet, une des premières actions à mener est de connaître sa répartition sur la commune pour pouvoir ensuite proposer des méthodes de lutte adaptées. Pour mener à bien ses missions, le référent communal ambrosie pourra être accompagné par la Communauté de communes, mais aussi bénéficier de nombreuses informations et outils sur les sites internet dédiés à l'ambrosie.

La commission biodiversité de Cœur de Savoie, composée d'élus communaux volontaires, souhaiterait que cette problématique soit davantage prise en compte, avec une mobilisation de tous les acteurs concernés. Nous vous adressons donc ce document synthétique vous présentant la plante et les enjeux associés.

Nous vous encourageons à diffuser la communication nationale sur vos différents canaux d'information et nous serons amenés à vous transmettre également des éléments de communication en cours d'année. Les élus de la commission ont par ailleurs émis le souhait de voir organiser des réunions par secteur pour échanger avec vous et vos référents ambrosie.

Nous vous remercions pour votre collaboration, et restons à votre disposition pour vous accompagner et coordonner nos actions, pour que la lutte contre l'ambrosie puisse être efficace.

Eric Sandraz, Vice-Président Biodiversité et GEMAPI à la Communauté de communes Cœur de Savoie

COMMENT RECONNAÎTRE L'AMBROISIE ?



En France, 3 espèces d'ambrosie font l'objet d'une surveillance : l'ambrosie à feuilles d'armoise, l'ambrosie trifide, l'ambrosie à épis lisses.

Sur notre territoire, celle concernée par la surveillance et la lutte est **l'ambrosie à feuilles d'armoise.**

Pour la reconnaître :

- Fleurs jaunes-vertes en épis
- Feuilles très découpées de la même couleur des 2 côtés, pas d'odeur quand on les froisse
- Tige velue verte à rougeâtre



LE RÔLE DU RÉFÉRENT COMMUNAL AMBROISIE

Le référent communal est le maillon important de la lutte contre l'ambrosie. Grâce à ses actions, il va pouvoir suivre l'ambrosie à l'échelle de sa commune, surveiller sa dissémination et mettre en œuvre les mesures de lutte adaptées.

- Si nécessaire, une formation gratuite est proposée par le CNFPT
- Il réalise des prospections sur sa commune dans des zones propices à la plante : chantier, terrains laissés à nu, bords de route, ...
- Il signale sa présence sur la plateforme, et suit les signalements que les habitants ont pu faire
- Il contacte les propriétaires lors de signalement en terrain privé pour les informer de la présence de la plante et des mesures de lutte
- Il participe à la communication et à la sensibilisation auprès des habitants

Son rôle est essentiel dans la lutte collective, pour permettre de mieux connaître et suivre le développement de la plante sur la commune.

De nombreux outils sont à sa disposition sur internet : <https://ambrosie-risque.info/outils/>

COMMENT LUTTER CONTRE SA DISSÉMINATION ?

En signalant sa présence

Le suivi et le signalement des plants est essentiel, afin de mettre en œuvre les mesures adaptées par la suite. Dans chaque commune, un ou des référents ambroisie pourront la détecter et la signaler sur la plateforme dédiée. Chaque habitant a également la possibilité de signaler un plant qu'il considère être de l'ambroisie.

Sur internet : www.signalement-ambroisie.fr

Sur l'appli : Signalement ambroisie (gratuite)

En procédant à des actions ciblées d'arrachage ou de gestion

Présence de quelques pieds uniquement : il est nécessaire de faire le signalement de ces plants puis de les arracher, sauf si la plante est en fleur ou en graines.

Présence de nombreux pieds : il est nécessaire de faire le signalement, puis de définir la méthode de lutte adaptée : fauche répétée, végétalisation après fauches répétées, ...

En surveillant la propagation de la plante

Dans tous les cas, une fois une zone détectée, il est nécessaire de surveiller les années suivantes pour continuer d'éliminer les plants. Les graines sont viables plusieurs dizaines d'années dans le sol.

En sensibilisant la population

Une meilleure connaissance et reconnaissance de cette plante par la population permettra d'avoir une action plus large pour limiter sa dissémination mais également pour la signaler.

A l'échelle intercommunale, des référents sont aussi désignés, et peuvent accompagner les communes dans la lutte.

Julien THEVENET : julien.thevenet@cc.coeurdesavoie.fr

Marion BUTTARD : animationcvb@cc.coeurdesavoie.fr

RAPPEL DES OBLIGATIONS DE LUTTE DE L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL

En Savoie, un arrêté préfectoral de 2019 fixe les mesures et obligations de lutte à mettre en place.

- **Les propriétaires** : ils doivent mener les actions de lutte sur leurs terrains
- **Les communes** : elles sont invitées à désigner un référent ambroisie, ou un binôme élu/technicien référent